



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

Quinzième session

en ligne

9-13 et le 24 mai 2022

#### LIMITES MAXIMALES POUR LES AFLATOXINES TOTALES DANS LES ARACHIDES PRÊTES À CONSOMMER ET PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE ASSOCIÉ

(Préparé par le groupe de travail électronique dirigé par l'Inde)

Les membres et observateurs du Codex qui souhaitent formuler des observations à l'étape 3 sur ce document devront le faire conformément aux instructions données dans la lettre circulaire CL 2022/19-CF disponible sur la page web du Codex<sup>1</sup>

#### I. Généralités

1. L'Inde a présenté une nouvelle proposition de travail pour l'établissement d'une limite maximale (LM) pour les Aflatoxines totales (AFT) dans les arachides prêtes à consommer à la 7e session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF07, 2013). Le Comité a créé un groupe de travail électronique (GTE) dirigé par l'Inde afin de préparer un document de discussion pour examen lors de la CCCF08 (2014) définissant la problématique, identifiant les données disponibles et précisant les exigences en matière de données pour l'établissement d'une LM pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer.<sup>2</sup>
2. Le CCCF a examiné, lors de sa 8e session (2014), le document de discussion et convenu d'entamer de nouveaux travaux, de rétablir le GTE dirigé par l'Inde afin de préparer une proposition pour observations et pour examen à la CCCF09 (2015).<sup>3</sup> À sa 37e session, la Commission du Codex Alimentarius (CAC37, 2014) a approuvé ces nouveaux travaux.<sup>4</sup>
3. Les membres et les observateurs du GTE ont présenté des données et des observations afin de soutenir l'examen d'éventuelles LM pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer. Le GTE a résumé la discussion et recommandé, pour que le CCCF l'examine lors de sa 9e session (2015), une LM de 10 µg/kg conformément aux LM comparables dans les fruits à coque (« prêts à consommer ») fixées par le Codex. Les méthodes d'échantillonnage existantes du Codex pour les arachides destinées à une transformation ultérieure, détaillées dans la *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995) et actuellement utilisées, suffiraient également pour cette catégorie en tenant compte du fait que les anciennes et les nouvelles données ont été fournies en appliquant la même méthode d'échantillonnage par les membres. Il a été suggéré que le CCCF devrait envisager de demander à ce que le JECFA effectue une évaluation de l'exposition afin de déterminer l'impact sur la santé de la LM proposée pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer.
4. Le CCCF lors de sa 9e session (2015) a convenu de demander à ce que le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) effectue une évaluation de l'exposition afin de déterminer l'impact sur la santé et de calculer les taux de dépassement potentiels sur la base de LM hypothétiques de 4, 8, 10 et 15 µg/kg d'AFT dans les arachides prêtes à consommer. Il a par ailleurs été convenu que les travaux sur la LM pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer reprendraient une fois l'évaluation du JECFA disponible.<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Page web du Codex/Lettres circulaires : <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>.

Page web du Codex/CCCF/Lettres circulaires : <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCCF>

<sup>2</sup> REP13/CF07, paragraphes 149–151

<sup>3</sup> REP14/CF08, paragraphes 115-120, Appendice X

<sup>4</sup> REP14/CAC37, Appendice VI

<sup>5</sup> REP15/CF09, paragraphes 92–100.

5. Le CCCF lors de sa 10e session (2016) a rappelé la décision de demander une évaluation du JECFA et a maintenu les travaux sur une proposition de LM à l'étape 4 en attendant les résultats de l'évaluation du JECFA. Notant que la question serait abordée à la 83e réunion du JECFA (JECFA83, 2016), le Comité a convenu que l'Inde, en tant que Présidente du GTE, préparerait une proposition d'établissement d'une LM pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer tenant compte du résultat de l'évaluation faite lors de la JECFA83 pour examen par le CCCF lors de sa 11e session (2017).<sup>6</sup>
6. Le JECFA a, lors de sa 83e réunion, réalisé une évaluation des LM hypothétiques de 4, 8, 10 et 15 µg/kg d'AFT dans les arachides prêtes à consommer et conclu que la mise en place d'une LM de 10, 8 ou 4 µg/kg dans les arachides prêtes à consommer aurait un impact peu important sur la réduction de l'exposition alimentaire aux aflatoxines pour la population générale par rapport à l'établissement d'une LM de 15 µg/kg. À une LM de 4 µg/kg, la proportion du marché mondial des arachides prêtes à consommer rejetée représenterait approximativement le double de la proportion rejetée à une LM de 15 µg/kg (environ 20 % contre 10 %). Se basant sur le résultat donné lors de la JECFA83, le GTE a proposé qu'une LM de 15 µg/kg d'AFT dans les arachides prêtes à consommer soit examinée à la 11e session du CCCF. Le Comité n'est toutefois pas parvenu à un consensus, et a convenu de demander aux membres et aux observateurs de formuler des observations en appui d'une LM des AFT dans les arachides prêtes à consommer de 15 µg/kg ou de 10 µg/kg.<sup>7</sup>
7. Le CCCF lors de sa 11e session (2017) a conservé les LM de 10 µg/kg ou 15 µg/kg entre crochets et demandé aux membres et aux observateurs de formuler leurs observations accompagnées d'un raisonnement justifiant la LM et de toute information supplémentaire susceptible de soutenir la LM proposée. Le GTE dirigé par l'Inde a été rétabli afin de préparer une proposition révisée pour des observations ultérieures et pour examen par la 12e session du CCCF (2018).<sup>8</sup> Une lettre circulaire, CL 2017/57-CF, a été publiée<sup>1</sup> et le GTE a été rétabli.
8. Des observations ont été reçues de la part de 16 pays membres et observateurs. Sur ces 16 participants, 7 (5 pays membres et 2 observateurs) ont exprimé leur soutien en faveur d'une LM de 15 µg/kg d'AFT dans les arachides prêtes à consommer, 6 (5 pays membres et 1 organisation membre) ont exprimé leur soutien en faveur d'une LM de 10 µg/kg, et 3 pays membres n'ont apporté leur soutien à aucune de ces LM.
9. Les participants en faveur d'une LM de 15 µg/kg se sont appuyés sur les résultats du rapport de la JECFA83, qui avait conclu que l'exposition alimentaire aux AFT ne serait réduite que de façon minimale si une LM était fixée à 10 µg/kg et non à 15 µg/kg, mais que le taux de rejet des arachides prêtes à consommer serait supérieur avec une LM de 10 µg/kg (12,6 %) par rapport à une LM de 15 µg/kg (9,7 %). Par conséquent, fixer une LM de 15 µg/kg pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer bénéficierait au commerce international sans compromettre plus la santé des consommateurs qu'en fixant une LM de 10 µg/kg. Les participants favorables à une LM de 10 µg/kg ont estimé que la LM devrait être établie sur la base du principe ALARA (as low as reasonably achievable, aussi bas que cela est raisonnablement praticable) aux niveaux nécessaires pour protéger le consommateur comme spécifié dans les « Critères d'établissement de limites maximales dans l'alimentation animale et humaine » de la *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995).
10. Parmi les 3 autres pays membres qui ont formulé des observations, un a exprimé l'opinion que la LM des AFT dans les arachides prêtes à consommer ne devrait pas être supérieure à la LM fixée pour les arachides destinées à une transformation ultérieure, à savoir 15 µg/kg. Un autre pays membre a considéré que la LM des AFT dans les arachides prêtes à consommer devrait être plus stricte que celle des pistaches prêtes à consommer (10 µg/kg), la dose ingérée d'aflatoxines issues d'arachides étant supérieure à celle des aflatoxines issues des pistaches compte tenu des modèles de consommation des deux produits. En outre, un participant a suggéré une LM de 4 µg/kg pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer, la LM proposée lui paraissant trop élevée. Néanmoins, cette lettre circulaire demandait spécifiquement des observations sur les deux LM de 10 µg/kg ou de 15 µg/kg, ce qui avait été convenu à la 11e session du CCCF.
11. Par la suite, un GTE a été créé et, après deux séries de consultations, le GTE a recommandé une LM de 10 µg/kg pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer. L'intégralité de la discussion et des considérations sont présentées dans le document de travail CX/CF 18/12/10.<sup>9</sup>

<sup>6</sup> REP16/CF10, paragraphes 170 et 173

<sup>7</sup> Les résumés et les rapports complets des réunions du JECFA sont disponibles sur les sites de la FAO et de l'OMS suivants :

FAO : <http://www.fao.org/food-safety/resources/publications/fr/>

OMS : [www.who.int/foodsafety/publications/jecfa/en/](http://www.who.int/foodsafety/publications/jecfa/en/)

<sup>8</sup> REP17/CF, par. 108, Appendice IV

<sup>9</sup> Les documents de discussion de la CCCF12 (2018), y compris le CX/CF 18/12/10, sont disponibles sur le site Web de la CCCF12 : <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCCF&session=12>

12. Lors de sa 12e session, le CCCF a conclu de maintenir la LM proposée pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer de 10 µg/kg à l'étape 4 pour assurer la mise en œuvre du *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines* (CXC 55-2004), que le JECFA émettrait un appel de données dans trois ans et qu'un GTE serait rétabli, une fois les données soumises pour préparer une proposition à examiner lors de la 15e session du CCCF. Il a été clarifié que les données devaient être spécifiquement pour les arachides prêtes à consommer et telles qu'elles se présentent dans le commerce et que les données devaient clairement indiquer si elles portaient sur les arachides prêtes à consommer ou destinées à une transformation ultérieure comme la production d'huile ou d'aliments pour animaux.<sup>10</sup>
13. Lors de sa 14e session (2021), le CCCF a convenu de rétablir le GTE dirigé par l'Inde afin d'étudier les données nouvelles/supplémentaires du GEMS/Aliments uniquement, de prendre en compte les anciennes et les nouvelles données pour les comparer et de mettre à jour le document de travail (CX/CF 18/12/10) qui avait été présenté lors de la CCCF12. Il s'est également mis d'accord pour rédiger une proposition révisée de LM pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer et le plan d'échantillonnage associé pour observations à examiner lors de la 15e session du CCCF en tenant compte des résultats de l'évaluation d'impact menée par la JECFA83 et des ensembles de données, anciens et nouveaux, disponibles sur GEMS/Aliments pour examen ultérieur par le GTE.<sup>11</sup>

## II. Processus suivi par le GTE

14. Le Secrétariat du Codex a publié une lettre circulaire pour la nomination des participants au GTE par les membres et les observateurs. Dix-sept membres et quatre organisations observatrices se sont inscrits au GTE.
15. Les données GEMS/Aliments existantes pour les années 2011 à 2020 ont été communiquées pour que le GTE les analyse. Le GTE a remarqué que, de toute évidence, les données transmises par les membres à partir de 2017 l'avaient été après la mise en œuvre du Code d'usages ; comme l'a noté le CCCF lors de ses 12e et 14e sessions, pour reprendre les délibérations, il faudrait se baser sur les données nouvelles/supplémentaires soumises par les membres au GEMS/Aliments. Les anciennes et nouvelles données GEMS/Aliments des années 2011 à 2020 ont été examinées de manière critique en tenant compte des remarques émises lors de la CCCF14.
16. Le premier rapport préliminaire à discuter au sein du GTE a été rédigé et distribué aux membres et aux observateurs I. Cinq organisations membres ont formulé des observations. Celles-ci ont été examinées et intégrées dans le rapport du GTE pour les présenter au Secrétariat du Codex. Les considérations et la discussion sont fournies à l'Appendice II.

## III. Conclusion

17. Le GTE conclut qu'il y a suffisamment d'éléments justifiant de recommander une LM de  $\geq 10$  à  $< 15$  µg/kg pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer compte tenu de la cancérogénicité des AFT et de la conclusion du JECFA à sa 83e réunion. Cependant, par souci de cohérence avec l'approche déjà adoptée par le Codex pour établir les LM des AFT dans les fruits à coque (c'est-à-dire 10 µg/kg pour les fruits à coque prêts à consommer et 15 µg/kg pour ceux destinés à une transformation ultérieure) et considérant le fait que l'aflatoxine dans les arachides destinées à une transformation ultérieure a déjà une LM de 15 µg/kg, le GTE propose une LM de 10 µg/kg ou bien de 12 µg/kg pour les arachides prêtes à consommer (Appendice I). Le plan d'échantillonnage existant pour les arachides destinées à la transformation ultérieure figurant dans la *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995) est également à appliquer pour les arachides prêtes à consommer en tenant compte des points suivants :
  - i) les ensembles de données, anciennes et nouvelles, de GEMS/Aliments pour déterminer la LM des AFT dans les arachides prêtes à consommer sont basés sur la méthode d'échantillonnage existante et
  - ii) le CCCF peut consulter le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) afin de revoir l'ensemble du plan d'échantillonnage en vue de sa mise à jour après l'adoption de la LM des AFT dans les arachides prêtes à consommer et les autres produits examinés par le CCCF.

## IV. Recommandation

18. Le CCCF est invité à examiner :
  - a. une LM des AFT dans les arachides prêtes à consommer soit de 10 µg/kg ou de 12 µg/kg (Appendice I) en tenant compte des éléments apportés au paragraphe 17 et des données/informations fournies à l'Appendice II ;
  - b. la recommandation d'appliquer le plan d'échantillonnage aux AFT dans les arachides destinées à une transformation ultérieure, tel que décrit dans la *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents*

<sup>10</sup> REP18/CF12, paragraphes 103-115, Appendice VII

<sup>11</sup> REP21/CF14, paragraphes 139-145

*dans les produits de consommation humaine et animale (CXS 193-1995), également dans les arachides prêtes à consommer, en tenant compte des éléments apportés au paragraphe 17 (i-ii) ; et*

- c. l'avancement de la LM jusqu'à son adoption finale par la 45e réunion de la CAC (2022).

**APPENDICE I****LIMITES MAXIMALES PROPOSÉES POUR LES AFLATOXINES TOTALES DANS LES ARACHIDES PRÊTES À CONSOMMER****(Pour observations)**

<b>Nom du produit</b>	<b>Limite maximale (LM) µg/kg</b>	<b>Portion du produit à laquelle s'applique la LM</b>	<b>Notes / remarques</b>
Arachides	10 ou 12	Sauf indication contraire, graines ou amandes, avec ou sans coque	La LM s'applique aux arachides portant la mention « prêtes à consommer »

**APPENDICE II**

**DOCUMENT DE DISCUSSION SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LIMITE MAXIMALE POUR LES AFLATOXINES TOTALES  
DANS LES ARACHIDES PRÊTES À CONSOMMER  
(Pour information)**

1. La différenciation des données GEMS/Aliments fournies au Groupe de travail électronique (GTE) a été classée en deux segments : l'un avant l'évaluation faite par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires lors de sa 83e réunion en novembre 2016 ; le deuxième à partir de 2017 après la mise en œuvre du *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines* (CXC 55-2004) par les membres du Codex. Le GTE a analysé les données GEMS/Aliments des années 2017, 2018, 2019 et 2020 en tenant compte :
- i) du résultat de l'analyse d'impact menée par le JECFA à sa 83e réunion, en novembre 2016
  - ii) des 65 041 nouvelles données analytiques de GEMS/Aliments des années 2017, 2018, 2019 et 2020 après la mise en œuvre du Code d'usages selon la répartition suivante :

**Tableau 1 : Répartition des données sur la présence d'AFT soumises à GEMS/Aliments pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020**

Échantillon prélevé en	Régions/pays	Nombre de données analytiques	Sous-total
2017	Brésil	282	40629
	Canada	220	
	Inde	19281	
	Philippines	44	
	Singapour	160	
	Thaïlande	33	
	États-Unis d'Amérique	5050	
	Région européenne de l'OMS	15559	
2018	Brésil	57	16879
	Canada	120	
	Inde	7450	
	Philippines	43	
	Singapour	96	
	Thaïlande	06	
	États-Unis d'Amérique	3814	
		Région africaine de l'OMS	
	Région européenne de l'OMS	5253	
2019	Philippines	2	4934
	Singapour	3	
	Région européenne de l'OMS	3587	
	Inde	1342	
2020	Brésil	05	2599
	Canada	84	
	Japon	61	
	Philippines	35	
	Sénégal	10	
	Singapour	216	
	Thaïlande	22	
	États-Unis d'Amérique	71	

	Région européenne de l'OMS	2095	
			Total 65041

2. Après la mise en œuvre du Code d'usages par les pays pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, le pourcentage de violation selon les données GEMS/Aliments pour les arachides ayant une LM de  $\leq 4$  à  $> 15$   $\mu\text{g}/\text{kg}$  est le suivant :

**Tableau 2 : Analyse des données GEMS/Aliments**

Année	Ensembles de données totaux	Nombre d'échantillons dans lesquels ont été détectés $\leq 4$ $\mu\text{g}/\text{kg}$ d'AFT	% des échantillons dans lesquels ont été détectés $\leq 4$ $\mu\text{g}/\text{kg}$ d'AFT	Nombre d'échantillons dans lesquels ont été détectés de $> 4$ à $\leq 10$ $\mu\text{g}/\text{kg}$ d'AFT	% des échantillons dans lesquels ont été détectés de $> 4$ à $\leq 10$ $\mu\text{g}/\text{kg}$ d'AFT	Nombre d'échantillons dans lesquels ont été détectés de $> 10$ à $\leq 15$ $\mu\text{g}/\text{kg}$ d'AFT	% des échantillons dans lesquels ont été détectés de $> 10$ à $\leq 15$ $\mu\text{g}/\text{kg}$ d'AFT	Nombre d'échantillons dans lesquels ont été détectés $> 15$ $\mu\text{g}/\text{kg}$ d'AFT	% des échantillons dans lesquels ont été détectés $> 15$ $\mu\text{g}/\text{kg}$ d'AFT
2017	40629	25893	63,73	10760	26,48	1619	3,98	2357	5,80
2018	16879	8280	49,05	6965	41,26	759	4,49	875	5,18
2019	4934	3547	71,88	1258	25,50	73	1,47	56	1,13
2020	2599	2526	97,19	32	1,23	9	0,35	2	0,07
Total	65041	40246	61,88	19015	29,24	2460	3,78	3290	5,06

3. L'ensemble de données GEMS/Aliments comptant 65 041 résultats d'analyse après la mise en œuvre du Code d'usages par les pays pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 montre que la présence de  $\leq 4$   $\mu\text{g}/\text{kg}$  d'aflatoxines totales (AFT) dans les arachides représente des pourcentages aussi élevés que 63,73 %, 49,05 %, 71,88 % et 97,19 %. En ce qui concerne les échantillons contenant de  $> 4$  à  $\leq 10$   $\mu\text{g}/\text{kg}$  d'AFT, les pourcentages seraient respectivement de 26,28 %, 41,26 %, 25,50 % et 1,23 % pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020. En ce qui concerne les échantillons contenant entre  $> 10$  et  $\leq 15$   $\mu\text{g}/\text{kg}$  d'AFT, les pourcentages seraient de 3,98 %, 4,49 %, 1,47 % et 0,35 % pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 respectivement.
4. L'analyse des données GEMS/Aliments visant à estimer le pourcentage de rejet dans le commerce aux limites maximales (LM) proposées de 4  $\mu\text{g}/\text{kg}$ , 10  $\mu\text{g}/\text{kg}$  et 15  $\mu\text{g}/\text{kg}$  d'AFT a été présentée dans les tableaux suivants :

**Tableau 3 : LM hypothétique de 4  $\mu\text{g}/\text{kg}$**

Année	Ensembles de données totaux	Nbr d'échantillons dans lesquels ont été détectés $\leq 4$ $\mu\text{g}/\text{kg}$ d'AFT	% des échantillons dans lesquels ont été détectés $\leq 4$ $\mu\text{g}/\text{kg}$ d'AFT	% de rejet à la LM hypothétique des AFT à 4 $\mu\text{g}/\text{kg}$
2017	40629	25893	63,73	36,27
2018	16879	8280	49,05	50,95
2019	4934	3547	71,88	28,12
2020	2599	2526	97,19	2,81
Total	65041	40246	61,88	38,12

**Tableau 4 : LM hypothétique de 10 µg/kg**

Année	Ensembles de données totaux	Nbr d'échantillons dans lesquels ont été détectés ≤ 10 µg/kg d'AFT	% des échantillons dans lesquels ont été détectés ≤ 10 µg/kg d'AFT	% de rejet à la LM hypothétique des AFT à 10 µg/kg
2017	40629	36653	90,21389	9,79
2018	16879	15245	90,31933	9,68
2019	4934	4805	97,38549	2,61
2020	2599	2558	98,42247	1,58
Total	65041	59261	91,1133	8,89

**Tableau 5 : LM hypothétique de 15 µg/kg**

Année	Ensembles de données totaux	Nbr d'échantillons dans lesquels ont été détectés ≤ 15 µg/kg d'AFT	% des échantillons dans lesquels ont été détectés ≤ 15 µg/kg d'AFT	% de rejet à la LM hypothétique des AFT à 15 µg/kg
2017	40629	38272	94,19873	5,80
2018	16879	16004	94,81604	5,18
2019	4934	4878	98,86502	1,13
2020	2599	2567	98,76876	1,23
Total	65041	61721	94,89553	5,10

5. Le GTE a également analysé les données antérieures à 2017, c'est-à-dire avant la mise en œuvre du Code d'usages par les pays et le résultat de l'évaluation du JECFA en 2016, concluant que mettre en place une LM de 10, 8 ou 4 µg/kg pour les arachides prêtes à consommer aurait un impact peu important sur la réduction de l'exposition alimentaire aux AFT pour la population générale par rapport à l'établissement d'une LM de 15 µg/kg, mais que le taux de rejet de 9,7 % à une LM de 15 µg/kg passerait à 12,6 % à une LM de 10 µg/kg. Il est à noter que l'analyse des données sur la présence d'AFT des pays/régions producteurs et exportateurs montre un large éventail de concentration d'AFT, tandis que l'analyse des données des pays/régions importateurs ne montre pas la présence d'AFT en raison de l'exclusion de matériaux pour les expéditions qui ne sont pas conformes à la LM des AFT appliquée par ces pays.
6. Se fondant sur la conclusion des délibérations antérieures du GTE et de la plénière du CCCF, le GTE avait déjà donné ses recommandations pour fixer la LM des AFT dans les arachides prêtes à consommer à 10 µg/kg. L'adoption de cette LM a été laissée en suspens à l'étape 4 en attendant les données sur la présence des AFT après la mise en œuvre du Code d'usages par les pays. L'analyse des données GEMS/Aliments après la mise en œuvre du Code d'usages par les pays pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 révèle qu'une LM de 15 µg/kg dans les arachides prêtes à consommer est indiquée sur la base du taux de violation (qui est d'environ 5 %), ce qui protégera également la santé des consommateurs. Cependant, compte tenu des discussions et de la décision du CCCF précédent sur ce sujet, le GTE envisage de recommander une LM des AFT comprise entre ≥10 et < 15 µg/kg. Le GTE recommande en outre que l'échantillonnage existant du Codex pour les arachides destinées à une transformation ultérieure, tel que prévu dans la *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995), s'applique également aux arachides prêtes à consommer en tenant compte des éléments suivants :
  - iii) les ensembles de données, anciennes et nouvelles, de GEMS/Aliments pour déterminer la LM des AFT dans les arachides prêtes à consommer sont basés sur la méthode d'échantillonnage existante.
  - iv) le CCCF peut consulter le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse (CCMAS) afin de revoir l'ensemble du plan d'échantillonnage en vue de sa mise à jour après l'adoption de la LM des AFT dans les arachides prêtes à consommer et les autres produits examinés par le CCCF.

**APPENDICE III****LISTE DES PARTICIPANTS**

Président du GTE

Mr. Devendra Prasad Deputy General Manager  
 APEDA, Ministry of Commerce and Industries Government of India

<b>Membres du Codex et organisations observatrices</b>	<b>Nom, désignation et adresse du participant</b>
Brésil	Ligia Lindner Schreiner Brazilian Health Regulatory Agency ligia.schreiner@anvisa.gov.br ;  Larissa Bertollo Gomes Porto Brazilian Health Regulatory Agency
Canada	Ian Richard Scientific Evaluator, Food Contaminants Section Bureau of Chemical Safety, Health Canada  Elizabeth Elliott Scientific Evaluator, Food Contaminants Section Bureau of Chemical Safety, Health Canada
Égypte	Noha Mohammed Atyia Food Standards Specialist Egyptian Organization for Standardization & Quality (EOS) Ministry of Trade and Industry
UE	Mr Frans VERSTRAETE European Commission Directorate General for Health and Food Safety Brussels - Belgium
France	Mrs. Corinne Bergeron
Indonésie	Yusra Egayanti Coordinator for certain food standardization Indonesian Food and Drug Authority
Japon	Mr. Naofumi IIZUKA (official representative) Deputy Director Food Safety Standards and Evaluation Division Pharmaceutical Safety and Environmental Health Bureau Ministry of Health, Labour and Welfare  Mr. Tomoaki MIURA Associate Director Plant Products Safety Division, Food Safety and Consumer Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF)
Kenya	Lawrence Aloo Chief Biochemist National Public Health Laboratories  Maryann Kindiki Manager National Codex Contact Point Kenya Bureau of Standards

<b>Membres du Codex et organisations observatrices</b>	<b>Nom, désignation et adresse du participant</b>
Nouvelle-Zélande	<p>Sarah Guy Adviser Chemistry New Zealand Food Safety Ministry for Primary Industries</p> <p>Jeane Nicolas – Lead Senior Adviser Toxicology New Zealand Food Safety Ministry for Primary Industries</p>
Pays-Bas	<p>Nikki Emmerik Senior Policy Officer Ministry of Health, Welfare and Sport - Nutrition, Health Protection and Prevention Department, The Netherlands</p>
Nigeria	<p>Mr. Umar Abdulsalam Senior Agricultural Officer (Maize Value Chain)</p>
Sénégal	<p>Serigne Omar SARR Professeur titulaire de Chimie analytique et Bromatologie Université Cheikh Anta DIOP / SAINT-LOUIS</p> <p>Nar DIENE, Unité de Toxicologie Centre Anti Poison /Ministère de la SANTE</p> <p>Aita SYLLA Unité de Toxicologie Centre Anti Poison</p> <p>Amadou DIOP, Professeur Université Cheikh Anta DIOP / DAKAR</p> <p>Docteur Alé KANE, Enseignant Chercheur Université Gaston BERGER / Saint-Louis</p> <p>Mady CISSE, Professeur titulaire Ecole supérieure Polytechnique /DAKAR</p> <p>Madame Sokhna NDAO Ingénieur en industrie agroalimentaire Université Cheikh Anta DIOP / DAKAR</p>
Corée du Sud	<p>Yeon Ju Kim, Codex researcher Ministry of Food and Drug Safety(MFDS) Republic of Korea</p> <p>Miok Eom, Senior Scientific Officer Residues and Contaminants Standard Division, Ministry of Food and Drug Safety(MFDS), Republic of Korea</p> <p>Lee Geun Pil, Researcher Ministry of Agriculture, Food and Rural Development (MAFRA), Republic of Korea</p>
Thaïlande	<p>Ms. Chutiwan Jatupornpong Standards officer, Office of Standard Development, National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards</p>

<b>Membres du Codex et organisations observatrices</b>	<b>Nom, désignation et adresse du participant</b>
	<p>Ms. Nisachol Pluemjai Standards officer, Office of Standard Development, National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards</p>
Ouganda	<p>Prof. Yusuf B Byaruhanga Assoc. Professor; School of Food Technology, Nutrition and Bioengineering Makerere University</p> <p>Prof. Archileo Natigo Kaaya, Professor School of Food Technology, Nutrition and Bioengineering Makerere University</p> <p>Dr. Denis Male, Lecturer; Makerere University</p> <p>Dr. Moses Matovu, Senior Research Officer; National Agricultural Research Organisation</p> <p>Dr. Michael Bamuwanye, Lecturer; Department of Food Science and Technology Kyambogo University</p>
Royaume-Uni	Craig Jones Senior Policy Advisor
États-Unis d'Amérique	<p>Lauren Robin Branch Chief/US Delegate FDA</p> <p>Anthony Adeuya Chemist/US Delegate FDA</p> <p>Quynh-Anh Nguyen Consumer Safety Officer/US Delegate FDA</p>
American Peanut Council	<p>Jim Elder Export Technical Consultant American Peanut Council United States</p>
Association internationale de la confiserie (ICA)	<p>Allie Graham Senior Director, Food Policy &amp; Global Regulatory Affairs</p> <p>Paige Smoyer Senior Manager, Food Safety &amp; Scientific Affairs</p>
Institute of Food Technologists (IFT)	<p>James Coughlin, President Coughlin &amp; Associates</p> <p>Dojin Ryu, Professor – Food Science University of Idaho, USA</p> <p>Martin Slayne Vice President Regulatory Affairs Ingredient</p>
Conseil International des Fruits Secs	<p>Ms. Irene Gironès Statistics and Technical Projects Manager INC International Nut and Dried Fruit Council</p>